



Mairie de St-Julien

Compte-rendu du Conseil municipal du 31 mai 2017

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 24 mai deux mille dix-sept par le Maire s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Présents : BERMOND Gilbert, CASERTA Carole, FABRE Nancy, GAUTHIER Jean-Pierre, PASCAL Alain, SCHNEYDER Laëtitia, VALLIER Jean-Claude, VIALET Baptiste.

Absent : BERARD Jacky (procuration donnée à Laëtitia SCHNEYDER), KORTZ Sylvain (pouvoir donné à Carole CASERTA), SERRI Jean (pouvoir donné à Alain PASCAL).

Secrétaire de séance : Laëtitia SCHNEYDER ;

La séance est ouverte à 14h30

Approbation du Compte-Rendu du C.M. du Vendredi 7 Avril 2017.

La diffusion de ce CR n'a donné lieu à aucune intervention des membres du Conseil. Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Choix du prestataire « Goudron ».

Les devis demandés aux entreprises Colas et la Routière du midi sont parvenus. Ils portent sur la remise en état du revêtement « Pont de Vaunières » qui fait l'objet d'un important travail de réfection confié à l'entreprise Pistono, et sur la voirie communale. Pour la voirie communale, une fois encore, c'est la route de Vaunières qui fera l'objet des investissements les plus importants, environ 75% de l'engagement goudron prévu cette année (en plus des 8000€ prévus pour le tablier du pont). Les devis sont à l'avantage de « La Routière du Midi », Colas se situe à un tarif bien supérieur. Il ne serait pas concevable de retenir dans ces conditions l'entreprise Colas. La proposition du Maire est de retenir l'entreprise « Routière du Midi » pour l'ensemble des prestations.

Le Maire signale que la décision qui avait été prise antérieurement à cette réunion de solliciter une contribution de Madame la Sénatrice des Hautes Alpes, sur sa réserve parlementaire, n'a pas eue de suite : il était, selon ses services, impossible d'obtenir une aide financière rapidement, et impossible aussi d'obtenir une autorisation de démarrer les travaux avant que la décision soit prise par la sénatrice de nous aider.

Le Maire précise que la subvention demandée au Conseil Départemental (délibération prise lors du CM précédent) sera accordée normalement courant juin. Son montant n'est pas fixé pour le moment.

Vote : 10 voix pour – 1 abstention.

Programme des travaux ONF pour l'année 2017.

Le Maire s'est entretenu avec M. Gruit qui lui a indiqué que la commune ne devrait pas avoir à financer une piste pour les prochaines coupes affouagères (M. Gruit prévoit un emplacement déjà accessible avec les chemins existants). L'ONF proposait à la commune d'intervenir pour des travaux à hauteur de 6000 €. Lesquels se seraient rajoutés au tracé d'une piste pour les affouages.

Cependant, après discussion, M. Gruit suggère à la commune de renvoyer si elle le souhaite les travaux proposés à l'année 2018. L'avis du Conseil est demandé.

Après discussion, le Conseil décide de renvoyer à 2018 les travaux d'entretien proposés par ONF.

Vote : 9 voix pour – 2 abstention.

Demandes de subvention et cotisation :

Des demandes de subventions ont été adressées en Mairie par la Croix-Rouge et le Secours Catholique. La commune n'a jamais donné suite aux demandes présentées par ces organismes au

cours des années passées. Le Maire demande l'avis du C.M.

Le Conseil décide de ne pas répondre favorablement à ces deux demandes.

Une demande de cotisation est présentée par l'Adil (Agence départementale d'information sur le logement) La participation de la commune pour l'année 2017 se monte à hauteur de 44,10 € (pour information, en 2016, 10 consultations ont été demandées sur la commune de Saint-Julien en Beauchêne).

Le CM doit autoriser le Maire à régler cette participation.

Le Conseil donne son accord (11 voix pour) pour régler cette participation.

Un contact sera pris avec l'ADIL pour obtenir des précisions sur les consultations qu'elle a faites.

Redevance France Télécom 2017

Suite à la demande de prorogation de permissions de voirie afin de permettre à France Télécom, propriétaire des ouvrages ci-après (artères souterraines 3km100, artères aériennes de 8km060), de poursuivre l'exploitation de ses réseaux ; la redevance due à la commune pour 2017 s'élève à 526,91€. Le Maire demande au CM d'autoriser l'émission du bordereau correspondant.

Le Conseil donne son autorisation (11 voix pour).

SCOT de la Région gapençaise. La CCBD demande de désigner un suppléant pour le SCOT.

Le Maire avait été désigné comme représentant du SCOT, mais le suppléant n'avait pas été désigné en même temps. Le Maire propose au Conseil de désigner M. Gauthier comme suppléant. Monsieur Vialet s'étonne que ce soit toujours le premier adjoint qui soit désigné, et souhaiterait qu'un autre élu soit nommé.

Le Maire explique que seul le Maire et les deux adjoints disposent d'une indemnité d'élu qui leur permet de se déplacer avec leur véhicule, pour les réunions, et qu'en outre M. Gauthier est plus facilement disponible que Madame Caserta.

Il observe également que chaque réunion du SCOT correspond à la convocation de 80 personnes, et qu'il semble que le quorum ne soit jamais atteint. Ce qui conduit certains élus à faire un aller-retour sur Gap pour rien.

Il propose donc que la commune ne désigne pas pour le moment de suppléant pour le SCOT.

Vote reporté.

Création d'un Office de Tourisme Intercommunal. Suite à la fusion des communautés de communes.

Cette création a été décidée lors d'un bureau communautaire de la CCBD. Il est demandé aux communes membres d'approuver le rapport de la Commission (CLECT) qui s'est prononcée pour ce transfert de compétences, et le Maire demande donc au Conseil de confirmer cette décision communautaire.

Monsieur Vialet observe que selon lui, l'effort financier de la CCBD est focalisé sur le Veynois et le Dévoluy, et peu sur le Haut Buëch. Le Maire indique que l'arrivée de la CCHB est récente, et que l'on ne peut pas revenir sur des engagements antérieurs à la fusion des deux communautés de communes.

M.Vialet propose que la proposition du Maire d'entériner la décision de la CLECT soit rejetée.

Le vote du Conseil approuve la proposition du Maire, par 5 voix pour, 4 voix contre et deux abstentions.

Décision modificative sur le budget de l'eau .

Une erreur d'affectation sur le budget de l'eau a conduit à ne pas budgétiser la somme prévue pour régler à M. et Mme Nalin la parcelle de terrain qui leur a été rachetée. Il convient donc de créditer une somme de 1000 € au Chapitre 21 (article 2111) du budget de l'eau et de la retirer du chapitre 23 (article 2315). Autorisation demandée au CM.

Le Maire est autorisé à réaliser ce transfert.

Vote : 11 voix pour.

Demande de location de terrain par M. MARTIN David.

M. David MARTIN désire louer la parcelle ZB11 (chemin du Villaret) pour une surface de 13ha88 (anciennement en location à M. Philippe GUYOT). Le Maire demande au Conseil son accord pour signer cette convention. Monsieur Vialet indique qu'il serait judicieux de ne louer la parcelle à M. Martin qu'en dehors de la période de chasse.

B. Vialet rencontrera M. Martin en compagnie de M. Pascal, avant que le Maire ne rédige la convention de mise à disposition de cette parcelle, et à défaut de tenir compte de cette exigence lors de la rédaction de la Convention.

Le Conseil accepte de mettre à disposition de M. Martin la parcelle ZB11, à condition que l'accord avec M. Martin soit acquis, tel qu'indiqué ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Assignation devant le TGI : Hache de bronze.

Le Maire a été contacté à plusieurs reprises par l'employé qui avait découvert la « Hache de bronze », un outil très ancien, probablement vieux de près de 3000 ans.

Monsieur Charlier (l'inventeur), avait déposé cet objet à l'Ecomusée (Madame Nathalie Nicolas en était dépositaire....).

Suite aux demandes répétées de M. Charlier, le Maire a contacté la CAF, qui partage avec Charlier la découverte sur son territoire de Durbon.

En 2010, déjà, la CAF avait refusé d'abandonner sa moitié de hache à M. Charlier, et le courrier de la Mairie avait pour simple but d'obtenir de la CAF qu'elle revoie sa position, vu l'insistance de Monsieur Charlier.

Mais la CAF s'en est tenue à sa position de 2010.

Une assignation devant le TGI de Gap a donc été envoyée à la CAF, à la commune, et à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Pays du Buëch et des Baronnies (l'employeur de Madame Nicolas, il y a déjà un certain temps), par un avocat gapençais.

L'huissier qui a remis l'assignation au Maire a indiqué que la commune devait impérativement demander à un avocat de la représenter dans cette affaire.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir auprès de Maître Volpato, déjà en charge d'autres procédures, pour régler ce problème.

Le Maire devra aussi contacter Juridica pour obtenir que les dépenses correspondantes soient prises en charge, en partie ou en totalité.

Le Maire indique que l'ensemble de la démarche qu'il décrit nécessitera deux délibérations distinctes concernant les points indiqués ci-dessus.

Accord du Conseil pour que le Maire règle cette affaire. Vote à l'unanimité.

Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes avait pris la décision de cesser son activité, et prononcé sa dissolution en Mai 2015. La commune avait été désignée pour mettre un terme définitif à ce Comité, lors de l'Assemblée Générale finale de l'Association. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir pour solder une fois pour toutes cette affaire (clôture des comptes bancaires, et restitution à la Trésorerie de Serres du reliquat existant).

Madame Fabre intervient pour regretter que le Maire n'ait pas réglé plus rapidement ce problème déjà ancien, et indique qu'elle vient de s'en plaindre auprès de la Préfecture. Le Maire reconnaît qu'il a oublié de mener immédiatement l'affaire à son terme.

Le Conseil autorise le Maire à mettre un terme définitif au Comité des Fêtes « des sons, des couleurs des rencontres.

Vote à l'unanimité.

Mise en valeur de certaines parcelles communales -projet éolien-

Le Maire précise que la situation financière de la commune était au début de la mandature meilleure que les nouveaux élus l'avaient supposé, à partir des éléments dont ils disposaient. Il indique également que les travaux engagés depuis 2014 nécessitent de puiser dans l'actif, finalement plus important qu'il avait été annoncé, et qu'en fin de mandature, il pourrait ne pas rester beaucoup de disponible si tous les travaux programmés se réalisent.

Pour permettre par la suite de nouvelles opportunités, il semble logique de rechercher des ressources permettant de compenser les restrictions de crédit imposées depuis trois ans aux collectivités.

Le Maire propose de reprendre le projet d'installation de quelques éoliennes sur des parcelles communales, et par conséquent de lancer un appel à projets auprès de développeurs industriels.

Une discussion difficile entre tous les conseillers s'engage, Madame Fabre et Monsieur Vialet indiquant qu'ils ne sont pas favorables à ce choix.

Madame Fabre demande en outre qu'avant d'aller plus loin dans la discussion, la parole soit donnée au public nombreux présent dans la salle de réunion.

L'intervention d'une des personnes dans le public, qui veut s'exprimer sans y être autorisée, conduit le Maire à demander au Conseil de passer au vote sans donner la parole au public, de terminer la réunion par le dernier point restant à l'ordre du jour, et de lever la séance du conseil. Il propose de consacrer ensuite au public le temps nécessaire à une discussion sur le projet.

Un premier texte d'appel à projet avait été communiqué aux élus, le 25 Mai, qui constituait l'ébauche d'un document qui serait établi en connexion avec la communauté de communes. Il était difficile de discuter de ce texte, qui n'était pas définitif. Le Maire a donc proposé au Conseil de l'autoriser à poursuivre la rédaction d'un document amélioré, en relation avec la CCBD qui a accepté d'apporter son aide à la commune pour ce projet.

Bien entendu, le nouveau document, qui devrait être achevé rapidement, sera soumis au Conseil Municipal avant d'être mis à la disposition de développeurs éoliens.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée : 9 voix pour 2 voix contre .

Accès Handicapés.

Lors d'une réunion informelle de l'équipe municipale le 12 mai dernier, l'accès handicapés a été discuté. La première proposition qui avait été retenue, consistait à pénétrer en Mairie à l'arrière du bâtiment, et entraînait de gros travaux de maçonnerie.

Compte-tenu des diverses remarques sur ce premier projet, il est apparu plus judicieux d'installer une passerelle d'accès à l'avant du bâtiment. Proposition à la quelle E. Castaldi a apporté sa contribution.

Cette deuxième possibilité semble offrir une solution plus intéressante, et en particulier évitera de réaliser un accès discriminatoire entre les personnes valides et celles dites « à mobilité réduite ».

Le Centre de Gestion 05, en charge de ce travail, s'est rendu sur place le 15 mai dernier, a jugé nécessaire de reprendre les plans sur cette nouvelle base, et a communiqué à la Mairie le 29 Mai les documents d'appel d'offre pour ces travaux, documents remis en séance aux conseillers.

Le conseil a exprimé diverses remarques, qui seront transmises au CDG05 (le remplacement de la porte en bois exotique pour l'accès aux toilettes PMR par une porte en bois d'origine locale a été suggéré par Madame Fabre, Madame Caserta s'est interrogée sur la nécessité d'un Visiophone), et voudrait que les candidats qui répondront à l'appel d'offres fournissent une esquisse de leur projet. Le Conseil demande au Maire de transmettre ces remarques au CDG05, et valide dans ces conditions la proposition du CDG05.

Vote à l'unanimité avec ces réserves.

La séance est levée à 16h30